

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 mai 2020

Présents : Christian Limousin, Charlotte Supernak, Lionel Mougeot Guy Bellaton, Françoise Cavanne, Sandra Voisin, Serge Bailly, Nathalie Verdeghem, Roelof Verhage, Monique Busnel, Nicolas Barrier, Lucette Bourgeois, Yves Provent, Serge Gomes, Mélanie Jacquin.

Dans le cadre de la crise sanitaire et afin de respecter la distanciation (4m2), la séance s'est tenue dans la salle des fêtes, le public est limité à 5 personnes et le port du masque est obligatoire.

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour approuvé à l'unanimité : Installation du nouveau Conseil Municipal, élection du Maire, Détermination du nombre d'adjoints, élection des adjoints, informations et questions diverses.

M. Christian Limousin, Maire sortant, ouvre la séance qui porte notamment sur l'élection du Maire et des Adjoints (conseil municipal élu au complet le 15/03/2020). Il procède à l'appel des Conseillers Municipaux et les déclare installés dans leur fonction.

Il passe alors la présidence de la séance à la doyenne d'âge, Mme Lucette Bourgeois.

Mme Mélanie Jacquin, la plus jeune des conseillers est nommée secrétaire de séance.

Mrs Bernard Huet et Enzo Fouquet sont désignés assesseurs pour les opérations de vote.

Election du Maire : Lucette Bourgeois donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-5 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le mode de scrutin et les conditions d'éligibilité à la fonction de Maire.

Elle reçoit la candidature de M. Christian LIMOUSIN au poste de Maire.

M. Christian LIMOUSIN est élu Maire de Douvres par 12 voix + 3 bulletins blancs sur 15 votants.

Lucette Bourgeois lui remet son écharpe de Maire.

Le Maire prend alors la présidence de la séance et propose de délibérer afin de déterminer le nombre d'adjoints au Maire.

Détermination du nombre d'Adjoints au Maire : L'article L 2122-2 du CGCT qui limite le nombre d'adjoints à 30% de l'effectif légal du conseil, soit 4 pour Douvres.

En accord avec la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention, fixe à 4 le nombre d'adjoints au Maire.

Proposition de quatre adjoints : Lionel Mougeot, Charlotte Supernak, Guy Bellaton et Françoise Cavanne

Election des adjoints au Maire : les quatre Adjoints sont élus par 14 voix pour + 1 bulletin blanc sur 15 votants.

Sont donc élus **Lionel Mougeot 1^{ère} adjoint, Charlotte Supernak 2^{ème} adjointe, Guy Bellaton 3^{ème} adjoint, Françoise Cavanne 4^{ème} adjointe.**

M. le Maire donne lecture du tableau du Conseil Municipal avec dans l'ordre : le Maire puis les adjoints puis les Conseillers Municipaux classés par ancienneté d'élus et ensuite les nouveaux.

Il donne lecture de la charte de l'élu et en remet une copie aux Conseillers Municipaux. Il remet également une copie des articles L2123-1 à L 2123-5 du CGCT.

Tour de table des Conseillers :

Serge GOMES

Comme vous le savez il existe pour les commerçants une taxe d'occupation du domaine public qui est une taxe communale.

Dans ce contexte très particulier que nous vivons, il me semble légitime que nous puissions exonérer nos commerçants du marché au moins jusqu'à la fin de l'année tout comme bien évidemment VINCENT du Bar de la Babillière. Nous pensons qu'une délibération en ce sens ne mettrait pas en péril les finances communales et enverrait un signe de solidarité envers celles et ceux qui ont répondu présents pendant la période de confinement.

Réponse :

Effectivement pour les consommations électriques des commerçants sur la place de la Babillière, par délibération prise le 10/02/2014 (Délibération n° 20140210-006) une participation de 50 € par semestre a été instaurée. Ceci étant dit, la pratique mise en place depuis, lors de l'arrivée d'un nouveau commerçant, est d'attendre un mois de fonctionnement, avant de signer une convention et de payer cette participation, pour voir si le commerçant persiste dans sa démarche.

Pour en venir à la période actuelle et particulière suite à la pandémie, j'ai pris la décision que nous ferons signer ces conventions lorsque la situation sera redevenue normale... Donc pour l'instant c'est gratuit.

Quant au bar, à ma connaissance, il n'y a jamais eu d'instauration de taxe d'occupation du domaine public ni de délibération prise à ce sujet dans un passé récent. Maintenant, on peut y réfléchir mais nous considérons que le bar a une action sociale et conviviale dans le village, ne serait ce que pour le dépôt de pain et du journal, la vente de pizzas, avant d'instaurer une telle taxe.

M Serge GOMES

Je n'ai jamais demandé l'instauration de cette taxe, bien au contraire. J'ai souhaité, si cette taxe existait pour le Bar comme pour les forains du marché qu'elle soit supprimée au moins jusqu'en fin d'année. Du fait qu'elle n'a jamais été mise en place pour le bar il n'y pas de lieu de l'imaginer. Cependant une délibération de gratuité pour le marché reste nécessaire.

M Serge GOMES

Nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements sur votre dernier message concernant la reprise scolaire, garderie et cantine.

Pouvez-vous nous dire combien d'enfants déjeunent à la cantine ? Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à « délocaliser » la cantine à la salle des fêtes ?

Combien d'enfants sont en garderie ? Pourquoi avoir passé un contrat avec le dispositif d'Ambronay alors que nous avons une garderie et un dispositif qui devrait fonctionner ?

Pourquoi avoir employé 2 personnes pour aussi peu d'enfant et surtout pourquoi avoir maintenu ce dispositif à travers la création d'un dispositif que je qualifierai de municipalisé.

Réponse :

Depuis le 18 mai, jour de reprise de l'école, l'association du Clos des P'tits Loups propose un service de repas et une garderie le midi. Ce sont ainsi une dizaine d'enfants qui ont profité du service et pour le mois de juin ce nombre devrait augmenter progressivement. A savoir que nous sommes limités à une trentaine d'enfants pour respecter le protocole sanitaire.

Maintenant pourquoi avoir délocalisé la cantine dans la salle des fêtes ? Cette solution nous est apparue naturelle. D'une part, la complexité du protocole sanitaire pour assurer un « pedibus » vers le Clos Buisson en toute sécurité paraissait difficile, chaque classe sortant en horaires décalés, et d'autre part, la salle des fêtes étant neutralisée suite au confinement, seul le personnel de la cantine utilise la cuisine ce qui règle les problèmes de sécurité

alimentaire. Cette décision a été prise d'un commun accord avec le Président de l'association.

L'association du Clos des P'tits Loups, n'a pas souhaité maintenir la garderie suite au protocole sanitaire trop exigeant. Plusieurs parents m'ont sollicité pour voir si on pouvait mettre en place une alternative. J'ai donc contacté le centre aéré d'Ambronay avec qui nous avons signé une convention pour la gestion du périscolaire du mercredi, pour la mise en place de cette garderie de 16h00 à 18h30. Ce sont deux personnes de Douvres, salariés du centre aéré qui accueillent les enfants tous les jours où il y a école.

Ces deux dernières semaines, environ 5 enfants ont profité de ce service offert par la commune aux parents qui n'avaient pas d'autres solutions de garde. Ce chiffre devrait augmenter lui aussi dans le mois de juin.

Un bilan financier sera fait courant juillet avec le centre aéré par rapport à la convention de la gestion du périscolaire.

M Serge GOMES

Concernant les comptes rendus des conseils municipaux, nous souhaiterions que l'ensemble de nos propos soient mentionnés afin d'éviter tout malentendu ou interprétation ; nous vous remercions de prendre les dispositions nécessaires pour les conseils municipaux du mandat qui s'ouvre.

Réponse : Nous prenons note de cette demande.

Christian LIMOUSIN : *Pourquoi les masques de la Région ne sont pas encore distribués ?*

Il y a eu une première distribution de deux masques par personne, offert par la commune. Un certain nombre de Douvrois ne sont pas venus les chercher.

Depuis, nous avons réceptionné 1100 masques offerts par la Région et j'attendais les masques de la CCPA, afin de faire une seule distribution. Ils seront distribués prochainement dans les boîtes aux lettres.

Le 28 mai, j'ai récupéré 80% des masques commandés à CCPA. Ceux-ci ne sont pas sous blister et il va falloir faire une distribution à la mairie lorsque nous aurons la totalité.

Mélanie JACQUIN : *Suite à des dépôts sauvages dans la rivière, où en est-on ?*

Réponse : Une plainte a été déposée à la gendarmerie. L'affaire est en cours.

Lucette BOURGEOIS : Tient à remercier Robert Taponard pour le travail effectué pendant ses 2 mandats d'adjoint et Chantal Janin et Michel Balain pour leur investissement durant 5 mandats.

Fin de séance : 21h30